

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

---:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---:-

DECRET N°75-100 du 22 Avril 1975

portant nomination des membres de la Commission d'Etat pour l'Idéologie et la Propagande.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA REVOLUTION,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'ordonnance N°74-68 du 18 novembre 1974, portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Révolution, du Bureau Politique dudit Conseil, des Conseils Provinciaux, de District, Communaux et Locaux de la Révolution ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°75-51 du 21 février 1975, portant nomination des membres du Conseil National de la Révolution,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Sont nommés membres de la Commission d'Etat pour l'Idéologie et la Propagande :

- Président : Lieutenant de Gendarmerie AZONHIHO Dohou Martin, Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Information et de l'Orientation Nationale, Membre du Bureau Politique,
- Vice-Président : Mr OGOUMA Ifèdé Simon, Membre du Bureau Politique,
- Membres :
- le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,
 - le Ministre de l'Education Nationale,
 - le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,
 - le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative,
 - le Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports
 - Lieutenant AKPO Philippe, Membre du Bureau Politique,
 - Adjudant-Chef ATANHLOUETO Toussaint, Membre du Conseil National de la Révolution,

.../...

- Adjudant LALEYE IBITECHO Isidore, Membre du Conseil National de la Révolution,
- Adjudant AHLIN Théophile, Membre du Conseil National de la Révolution,
- MM. - BABA-NOUSSA Amidou, Membre du Bureau Politique,
- CAPO CHICHI Gratien, Membre du Bureau Politique,
- ADJO Boko Ignace, Membre du Bureau Politique,
- KPOFFON Paul, Membre du Bureau Politique,
- ABDOULAYE Issa, Membre du Bureau Politique,
- DEGLA Joseph, Membre du Conseil National de la Révolution,
- NAGNONHOU Lucien, Directeur Général de l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Dahomey,
- ZOMAHOUN Sylvestre, Journaliste à l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Dahomey,
- CARLOS Jérôme, Directeur Général de l'Office National d'Édition, de Presse et d'Imprimerie,
- DEGLA Evariste, Directeur de Publication de DAHO-EXPRESS,
- MEHOU D'ASSOMPTION, Journaliste à l'O.N.E.P.I.,
- AZODOGBEHOU Codjo François, Directeur des Affaires Politiques et de l'Administration Territoriale au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité,
- TRAORE ALI Moussa, Directeur du Département I au Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération,
- GOMINA Sanni, Directeur Général du Ministère de l'Information et de l'Orientation Nationale,
- MONTEIRO Armand, Directeur de l'Information et de la Propagande,
- LALEYE ABIODOUN Emmanuel, Directeur des Études et de la Planification au Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération,
- DAGUIA Malick, Directeur Général du Ministère des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications,

- 3 -

- MM. - GNONLONFOUN Irénée, en service à l'Office
des Postes et Télécom-
munications,
- SERPOS TIDJANI, Professeur,
- DOHOU Daniel, Professeur,
- ALAVO Jean-Didier, Professeur,
- KOTCHIKPA Victor, Professeur.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où
besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 22 Avril 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 10 SGG 10 - Etat-Major 10 -
Cabinet Mil. 4 - CRR 10 - Intéressés 30 -
Ministères 13.-